



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

Dimanche 25 septembre 2022 à 8h30
au Domaine de Pousiniès – 82410 Saint Etienne de Tulmont

ORDRE DU JOUR

En présence de :

Mme CLAMENS Marie-Madeleine, *Présidente*
Mme HEINIGER Audrey, *Trésorière Générale*
M. NOGARET Marc, *Secrétaire Général*

CD 09 : PICAZO Bruno - GARCIA Marie-Françoise
CD 11 : CHEVASSU Jean-Marie
CD 12 : ENJALBERT Gilles - BORIES Véronique
CD 30 : CAILLOTO Colette
CD 31 : RICARD Francis
CD 32 : MALONI Moïse – SARRAU Claude
CD 34 : BALLESTER Francis
CD 46 : GRAMOND Christian (*Secrétaire-adjoint CRO*) - BAGINSKI Sandrine
CD 48 : SALESSES Bernard
CD 65 : LACASSIE Marie-Luce
CD 66 :
CD 81 : FABRE Marc - LLORCA Dalila
CD 82 :

Absents excusés: Odile VERON, (11) ; Alain DONNADIEU (30) ; Raymond LEMANACH (31) ; Jean-Marie FABIE (48) ; Jean-Paul RIGAUD (34) ; Serge MARTINEZ (65), Jean-Pierre VIRGILI et Aurélie MALFRAY (66), Franck CLEMENT et Henri FACCIN (CD82).

Remplaçants : PINAUD Alain (CD31) ; VITOU Yves (CD34) ; DAYRES Dominique ; METHIVIER Joël (CD66) ; LEVACHER Roger (CD82).

1- Mot d'accueil de la Présidente

Bienvenue à toutes et tous pour notre second comité directeur de l'année 2022 et merci d'avoir pu vous libérer pour participer à ce rendez-vous.

Le choix de cette date n'est pas forcément le meilleur mais il est évident que la densité de notre calendrier sportif ne fait pas toujours bon ménage avec notre calendrier administratif ce qui nous laisse peu de liberté.

Je tiens à excuser l'absence de Raymond LEMANACH (31) et Jean-Marie FABIE (48) retenus sur la Finale CRC JP à Marvejols où nous espérons que tout se passera bien ; également absents, Odile VERON, (11), Alain DONNADIEU (30) ; Jean-Paul RIGAUD (34) ; Serge MARTINEZ (65), Jean-Pierre VIRGILI et Aurélie MALFRAY (66) ; Franck CLEMENT et Henri FACCIN (CD82).

Au terme de ce 3^{ème} trimestre, un constat s'impose : l'été 2022 n'aura pas été un long fleuve tranquille. Le Covid, la canicule et ses conséquences, les championnats de région et de France, les projets fédéraux non aboutis, des dossiers administratifs de plus en plus lourds et complexes, ont mis nos nerfs à rude épreuve et nous laissent dans une profonde incertitude pour l'Avenir.

Les conséquences, à courts ou moyens termes de cet état de fait laissent planer des doutes sur le devenir des fonctions de dirigeants au sein de nos structures, Départementales et/ou Régionales.

2- Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 17 mai 2022 à Rivesaltes

Approuvé à l'unanimité.

3- Bilan sportif de la saison 2022

a) Compétitions

❖ Compte rendu des concours Régionaux (voir Annexe I).

La lecture des comptes-rendus des concours Régionaux 2022, fait apparaître des anomalies concernant principalement le non-respect de la réglementation sur les tenues ou une mauvaise répartition des dotations dans le cadre d'un concours en élimination directe. Certains comptes-rendus ne nous ont pas été retournés (GCZ, évaluations et répartition de la dotation), d'autres nous ont été adressés sur des feuilles d'évaluation qui avaient déjà servies. Les frais d'inscription ne peuvent être supérieurs à 5€ par joueur. Ci-dessous quelques points de rappel de la réglementation Fédérale :

Article 4 – Délégation « *Le délégué devra porter la tenue officielle de son Comité d'appartenance. A l'issue du concours, il adressera sous 48 heures, au Comité Régional et au Comité Départemental concerné, un rapport sur le déroulement de la compétition suivant un formulaire type qui lui sera remis en temps opportun, par son comité, ainsi que l'état de versement des indemnités.*

Article 5 - Indemnités « *Les sommes citées ci-dessus doivent abonder la seule dotation du Concours ayant reçu la qualification "Régional".*

Article 8 - Communication « *Les affiches et communiqués de presse annonçant les Concours Régionaux devront porter le sigle "F.F.P.J.P." avec celui du Comité Régional et du Comité Départemental dont ils dépendent. Les projets d'affiches annonçant les Concours Régionaux devront être soumis à l'approbation du Comité Régional et du Comité Départemental concerné. Le montant des frais de participation et la dotation devront également y figurer, ainsi que la mention « Concours réservé aux licenciés de la F.F.P.J.P. et des Fédérations affiliées à la F.I.P.J.P ».*

Article 9 – Tenue vestimentaire. « *Les joueurs devront porter obligatoirement une tenue conforme au règlement administratif et sportif de la FFPJP avec dès la 1^{ère} partie un haut homogène et des chaussures fermées. En cas de non-respect, seul le jury est habilité à exclure l'équipe de la compétition ».*

Un courrier sera adressé par le CRO aux Clubs dont le compte-rendu fait apparaître des non-conformités sur les Régionaux 2022 et leur rappeler les consignes à respecter pour 2023.

❖ Bilan des Championnats Régionaux (compte rendu par le Délégué CRO)

1. **Doublette Provençal à Carcassonne les 21 et 22 mai** (délégué, Marc Fabre).

Bonne organisation ; terrains de qualité ; restauration correcte. Manque de spectateurs le dimanche.

2. **Week-end de l'Ascension à Rivesaltes du 26 au 29 mai** (délégué, Francis Ricard)

Terrains aux normes et de qualité dans un cadre environnant sympathique. Installation de tribunes. Bénévoles du club accueillants. Quelques problèmes de tenues, vite résolus. L'hôtellerie était proche (3 kilomètres) mais la restauration reste à améliorer au vu des tarifs appliqués.

Les finales ont été jouées à des horaires relativement corrects pour un championnat à 32 équipes sur une seule journée ... Week-end long et fatigant.

⇒ Christian GRAMOND : pour un championnat Régional à 4 journées, ne serait-il pas opportun de positionner un délégué pour 2 journées ?

La question est posée, la réponse en attente ... nous y reviendrons, au Congrès Régional de janvier.

3. **Week-end de Pentecôte à Luzech les 4 et 5 juin** (délégué Gilles Enjalbert)

Lieu sécurisé ; club accueillant ; très bonne organisation ; speaker (amateur) compétent ; bon protocole lors de la présentation des finales, carrés d'honneur de qualité ; restauration de qualité et à proximité.

4. **Triplette Provençal à Balaruc les Bains les 11 et 12 juin** (délégué Joël Méthivier)

Bons terrains de jeux arrosés vu la canicule, restauration satisfaisante, grand parking, problème de l'absence de l'écusson sur les tenues d'un Comité Départemental.

⇒ Marie-Madeleine rappelle que sur les trois précédents Championnats Régionaux, cette

anomalie avait été relevée et le jury avait fait une « *tolérance sportive* ». Il aurait été anormal de pénaliser les joueurs sur le 3^{ème} Championnat Régional suite à défaillance de leur Comité.

Pour 2023, TOUS les Comités départementaux devront veiller à doter leurs équipes qualifiées, de l'écusson de son CD, sous peine de disqualification (application stricte du règlement).

5. Doublette jeunes à Varilhes les 10 et 11 septembre (délégué Bruno Picazo)

Bon accueil, bonne gestion du déroulement de la compétition, problème de tenue d'un délégué.

⇒ Marc NOGARET : le calendrier fédéral est trop chargé. Peut-être faudrait-il envisager des championnats par alternance ou la suppression de certains ?

⇒ Marie-Madeleine rappelle aux Comités Départementaux de lui transmettre les sujets qu'ils souhaitent voir évoqués devant le Conseil des Régions : seules ces interventions sont prises en compte dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil des Régions et présenté au Comité Directeur Fédéral.

Pour le championnat de France Triplette Seniors Masculins 2023, il sera demandé quatre places pour la région Occitanie. Pour les autres compétitions, hors Jeunes, nous maintenons l'attribution de deux équipes.

❖ Calendriers Championnats Régionaux Pétanque 2023

CD81	Jeudi 18 mai => DSM & TTSF Vendredi 19 mai => TV Samedi 20 mai => TF & TSM Dimanche 21 mai => Doublette Mixte	}	CASTRES
CD30	Samedi 27 mai => Triplettes Promo & Jeunes Dimanche 28 mai => doublette féminin & TTSM Lundi 29 mai => Triplette Mixte	}	MOLIERES CAVAILLAC

❖ Championnats Régionaux Jeu Provençal

CD82 => samedi 03 et dimanche 04 juin => triplette Jeu Provençal à MOISSAC

CD32 => samedi 10 et dimanche 11 juin => doublette Jeu Provençal à AUCH
 => dimanche 11 juin => Tir de précision sénior et féminin à AUCH

❖ Palmarès Championnats de France 2022 (*annexe II*)

4- Lieux et dates des Congrès nationaux, régionaux et départementaux

Congrès national à Evian => les 16 et 17 décembre 2022

⇒ Marie-Madeleine fait un tour de table afin que chaque CD confirme les nuitées et le nombre de personnes présentes à ce Congrès National et pour lesquels le CRO a fait les réservations et versé des arrhes à hauteur de 4 656€. La facture de remboursement sera rédigée par notre Trésorière Générale courant décembre 2022 pour remboursement.

☞ Congrès National => les 15 & 16 décembre 2023 à Grande Synthe (59)

☞ Congrès Régional => **les 21 et 22 janvier 2023 à Uzès (30)**

☞ Congrès Départementaux 2022, dates et lieux :

CD	Dates	Lieux
09	Samedi 03 décembre	LAVELANET
11	Dimanche 04 décembre	CARCASSONNE (sous réserve)
12	Samedi 26 novembre	DRULHE
30	Samedi 26 novembre	En attente
31	Dimanche 11 décembre	LAVERNOSE
32	Samedi 26 novembre	LISLE JOURDAIN

34	Samedi 26 novembre	VIAS
46	Samedi 03 décembre	BIARS/CERE
48	Samedi 26 novembre	MENDE
65	Samedi 03 décembre	TARBES
66	Dimanche 20 novembre	En attente
81	Samedi 10 décembre	TERSAC
82	Vendredi 25 novembre	MONTAUBAN

5- Compte-rendu réunion Commission Compétition du 24 septembre (Annexe III)

❖ CRC Jeu Provençal

- 1) Les phases de groupe sont terminées et les descentes de CRC1 sont entérinées : Labruguière (81), Labarthe de Neste (65), Saint-Chely (48), Saint-Geniès (30) et Les Cabannes (09), le CRC JP passant en 2023 à 32 équipes. Les phases finales se déroulent ce week-end à Marvejols (48).
- 2) Enquête sur la dérogation du temps, autorisée par la FD comme test sur notre région : sur 420 parties, 281 se sont terminées en 11 points (voir détail tableau ci-dessous).

Si cette enquête reçoit l'aval de tous les CDs concernés en Occitanie, elle pourrait être maintenue pour 2023, soit 1h30 en doublette et 1h45 en triplette, avec maintien des deux mènes supplémentaires si nécessaire.

		Doublettes	%	Triplettes	%	Total	%
Parties terminées à	11	166	65.87	115	68.45	281	66.90
	10	29	11.51	15	8.93	44	10.48
	9	20	7.94	10	5.95	30	7.14
	8	11	4.37	9	5.36	20	4.76
	7	7	2.78	4	2.38	11	2.62
	6	6	2.38	1	0.60	7	1.67
	Nul	10	3.97	10	5.95	20	4.76
Parties non jouées		3		4	2.38	7	1.67
	Total	252		168		420	

		Doublettes	%	Triplettes	%	Total	%
Parties terminées à	11	12	50.00	10	62.50	22	55.00
	10	8	33.33	0	0.00	8	20.00
	9	2	8.33	0	0.00	2	5.00
	8	1	4.17	1	6.25	2	5.00
	7	1	4.17	3	18.75	4	10.00
	6	0	0.00	1	6.25	1	2.50
	Nul	0	0.00	1	6.25	1	2.50
Parties non jouées		0		0	0.00	0	0.00
	Total	24		16		40	

- 3) A noter un incident de jeu sur un match de la dernière journée des phases finales CRC JP qui a entraîné l'abandon d'une équipe en cours de match. Le Comité de pilotage a proposé à la Présidente l'application du règlement : le Club des Cabannes a eu match perdu dans la rencontre où l'incident a eu lieu ; ce Club a fait forfait le match suivant, donc match perdu + amende de 100€ + 1 00€.
- 4) Une réunion de la commission jeu provençal était prévue le 15 octobre 2022 au CRES (CD 34). Elle sera reportée à une date ultérieure compte tenu que la finale du CNC Jeu Provençal se déroule du 14 au 16 octobre 2022 en Occitanie, à FENOUILLET (31).

- 5) Les ententes en CRC jeu provençal ne sont autorisées que si elles existaient déjà.
- 6) En 2023, la Fédération souhaiterait organiser une Coupe de France jeu provençal avec 1 féminine.

❖ CRC Vétérans

Les phases des groupes sont terminées depuis jeudi dernier. Les phases finales auront lieu à MONTAUBAN mardi 4 et mercredi 5 octobre 2022 avec 8 clubs. Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission Compétitions pour tenir compte des variations du prix du carburant, de défrayer différemment en juin et en septembre les clubs en CRC Vétérans (cf. relevé de décisions en annexe).

❖ Indemnités versées aux clubs CRC JP et Vétérans 2022

Compte tenu de la variation du prix du carburant depuis juin 2022 (tant à la hausse qu'à la baisse), la C° Compétition propose de prendre le coût moyen de l'essence de juin 2022 à 2.12 € et en septembre, 1.58 € pour les CRC JP et Vétérans de juin et septembre 2022.

⇒ Marc NOGARET : au niveau des finances des efforts seront à faire sur les dépenses (et pas forcément sur les recettes).

Peut-être faudra-t-il réfléchir à un forfait (comme la FD sur les CNC) - sans référence directe liée au prix du carburant – ce qui générerait un travail moins lourd à Francis, permettrait aux clubs d'avoir un fixe sur leurs déplacements et au CRO, une meilleure appréciation de la dépense ?

Mis au vote, la proposition de la Commission compétition est validée à l'unanimité.

❖ CRC Open et Féminin

○ A ce jour, nous enregistrons deux forfaits généraux (puisqu'annoncés après les inscriptions/tirages), la Tamarissière (CRCF 2) et Laudun (équipe 2 en CRCF2).

○ Rôle du délégué (TRES important) : valide les compositions d'équipes en conformité des listes, mise à jour sur le site du CRO. Des personnes ont en charge de tenir à jour les listes des équipes de CDC des Clubs qui évoluent en CRC pour gérer la liste des montants.

○ La feuille de match des féminines a changé, 5 joueuses + 1 capitaine. La Commission Compétition propose de maintenir une indemnité repas à 60 € par équipe (au lieu de 70€), un hébergement à 100 € par équipe (au lieu de 120€).

Proposition validée par 12 comités sur 13 (1 abstention).

○ Le prix maximum des repas à appliquer par les clubs qui reçoivent ces journées de CRC passent de 15€ à 18€

○ Finale CRC Open et féminin 2022 à Labruguière : Christian GRAMOND indisponible, Joël METHIVIER se propose de le remplacer.

APPEL à candidature auprès des Comités Départementaux pour se positionner à l'organisation de finales en CRC 2023, Vétérans, Jeu Provençal, Open et Féminin (pour les jeunes, voir ETR).

❖ Le tir de précision masculin & féminin 2023

○ En Occitanie, il aura lieu dimanche 11 juin 2023 à AUCH (32). Trois joueurs et joueuses seniors seront qualifiés par département. Pour les juniors, il faudra se rapprocher de l'ETR.

❖ Répartition des équipes à qualifier aux Championnats Régionaux (Annexe IV)

○ Rappel : les places aux Championnats Régionaux Occitanie sont attribuées suivant les performances des comités sur la compétition de l'année précédente (13 x 2) + 1 place au champion-ne + 5 places aux résultats.

○ Triplette mixte : même mode de calcul que pour la doublette mixte

○ Bien lire (et relire) les circulaires fédérales sur le règlement des remplacements des équipes qualifiées pour les championnats régionaux et pour les championnats de France qui stipule de prendre l'ordre logique du classement issu de gestion Concours...

❖ Lieux des Championnats Régionaux 2024

- Pétanque 1 (Ascension) : Lozère
- Pétanque 2 (Pentecôte) : Hautes-Pyrénées
- JP Doublette : Tarn
- JP Triplette : Pyrénées-Orientales

6- Compte rendu des Commissions

- Discipline, Christian DAIROU (Annexe V)
- Commission Féminine Lydie LOZANO (Annexe VI)

Trophée Fémina

Les dates proposées pour le tour départemental et même pour la finale (19 février et 19 mars 2023) ne semblent pas compatibles avec les calendriers des qualificatifs départementaux.

- 1) La Commission féminine va devoir se restructurer avec une représentante par Département (de préférence, la Présidente de la C° Féminine Départementale) soit 13 membres.
- 2) Le règlement de ce Trophée devra être revu pour tenir compte des spécificités de notre région (étendue), du budget et des calendriers des compétitions majeures départementales (qualificatifs).
- 3) Tous les départements doivent jouer le jeu de la participation à cette compétition.

Le principe mis en place à l'époque en Midi-Pyrénées avec deux rencontres départementales le même jour sur 4 journées, semble difficile en l'état à appliquer à la région, distance, coût etc.

La C° Féminine devra, rapidement :

- Se restructurer à l'initiative de sa Présidente, Lydie LOZANO et à partir de là, se réunir
- Présenter un règlement réalisable sur tout notre territoire
- Présenter un budget prévisionnel réalisable

Tour de table et décision du Comité Directeur à la majorité : dans l'attente de la mise en place de ces consignes, le Trophée Fémina connaîtra une année blanche pour 2023 et repartir en 2024.

Chaque département devra faire connaître très rapidement auprès du CRO, la candidate qui siègera à la C° Féminine. A partir de là, la responsable de cette C° programmera une réunion de travail.

NB : La Finale du Trophée Fémina 2022 initialement prévue le dimanche 19 juin mais reportée pour cause de canicule est maintenue à LABRUGUIERE (81) le dimanche 30 octobre 2022.

- Arbitrage

Lors du congrès de Troyes de janvier 2019, les comités départementaux ont voté la règle suivante : à partir de 2024, 1 arbitre obligatoire par club. Lors du Comité Directeur des 17 & 18 sept. 2022, le CODIR Fédéral relance le sujet au regard du peu de réponse reçue lors d'une précédente enquête.

Afin de travailler ensemble et faire évoluer l'arbitrage, à la demande de M. Patrick GRIGNON, Responsable du PNA, il est demandé aux Présidents de Comités Départementaux de se prononcer sur la proposition suivante, afin d'établir une règle applicable pour tous.

Doit-on maintenir l'obligation d'avoir 1 arbitre par Club ?

Quel serait selon vous la solution la plus appropriée ?

- 1 arbitre par club
- Fixer un nombre d'arbitre par rapport au nombre de licences dans le département
- Fixer un nombre d'arbitres par rapport au nombre de compétitions à arbitrer (hors qualifs et championnats) dans le département

Les bulletins complétés par les Comités départementaux seront scannés et adressés en l'état à M. Patrick GRIGNON pour traitement.

Extrait de quelques échanges :

- ⇒ Moïse MALONI (CD32) a trouvé inutile de répondre au questionnaire, car déplore que la FD sollicite ses organes déconcentrés quand elle n'a pas de solution.
- ⇒ Les arbitres sont « département » et non « club ».
- ⇒ Nombre d'arbitres par rapport au nombre de licences semble une vue de l'esprit.

⇒ Le tronc commun est remis en cause. Etc.

7- Point des licences (Annexe VII)

Voir Annexe VI

8- Point sur la Trésorerie (Annexe VIII)

Les comptes bancaires du CRO au 24/09/2022 se présentent ainsi :

Compte courant	=> 3 725.77€
Livret bleu	=> 80 183.30€
Livret Triplex	=> 160 222€
Livret Tonic	=> 20 000€
Parts sociales	=> 30 524€

Soit un total de => 295 000€

Montant des dépenses au 24/09 => 84 782€ Montant des recettes au 24/09 => 119 183€

Audrey détaille la situation budgétaire qui se trouve en Annexe VII de ce compte rendu.

9- Modalités réservation hôtellerie pour les championnats de France 2023

Les réservations se feraient par département et par type de championnats. Un roulement se ferait tous les ans par département. Un tableau sera présenté par Christian GRAMOND. Cette proposition sera présentée au Congrès Régional de janvier.

Autre suggestion (de dernière minute) : créer une commission ad hoc de 3 personnes ou 5 personnes dont la trésorière régionale qui aura à charge la gestion de ces réservations hôtelières.

Dorénavant, les annulations ou non occupations de chambres réservées par le CRO seront déduites des défraiements aux joueurs.

☞ Les CDs déplorent unanimement que les lieux communiqués aux Comités Départementaux et Régionaux par la FD soient modifiés après leurs publications alors que les réservations hôtelières sont faites sitôt les lieux connus et qu'il est difficile **et** d'annuler **et** de refaire des réservations dans une autre ville à moins de 6 mois du Championnat dans des zones touristiques.

10- Questions diverses

- ⇒ CD 09 : M. PICAZO (responsable de la commission finance du CRO), demande à l'ETR de faire un budget prévisionnel pour 2023.
- ⇒ CD 31 : N'a pas reçu de diplômes pour les éducateurs et s'en inquiète = s'adresser à la Fédération.
- ⇒ CD 46 : Note de frais au championnat de France non reçue par mail (réponse : les documents sont téléchargeables sur le site du CRO).
- ⇒ Marie-Madeleine rappelle aux CDs au sujet de la chancellerie => penser à demander à vos secrétaires administratives de compléter la fiche Geslico avec les récompenses attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 16h.

La Présidente,
Marie-Madeleine CLAMENS

Le Secrétaire Général,
Marc NOGARET



Le secrétaire adjoint,
Christian GRAMOND

Voir le relevé de décisions de cette réunion en Annexe 9